

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du lundi 28 octobre 2024**

Date de la convocation : lundi 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 7 Groupement de commandes permanent pour l'achat, l'entretien de vélos à assistance électrique de service et le reconditionnement des batteries

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

La Ville de Pau et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, souhaitent lancer un marché pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) de service, leur entretien et le reconditionnement de leurs batteries pour couvrir les besoins des agents dans le cadre de leurs déplacements.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en la matière, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Pau, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités et le CCAS en vu du lancement d'un ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations concernées est la suivante :

- Achat de vélos à assistance électrique (VAE) de service
- Entretien des vélos de service
- Reconditionnement des batteries des VAE de service

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement de commande ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétents.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature, la notification et l'exécution des marchés.

La convention devra également être approuvée par l'organe délibérant de chaque membre du groupement de commandes, avant signature.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion du CCAS de Pau au groupement de commandes pour l'achat et l'entretien de vélos à assistance électrique de service et le reconditionnement de leurs batteries ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-annexée et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,